

בכ"ד

# Souccot

A l'ombre de la Emouna : la Emouna et le Bita'hone evoqués dans la Mitsva de la Soucea

La Torah ordonne (Vayikra 23, 42-43): « Vous résiderez sept jours dans des Souccot, tous les membres d'Israël résideront dans des Souccot, afin que vos générations sachent que j'ai fait résider les Bné Israël dans des Souccot lorsque je les ai fait sortir d'Egypte, Je suis Hachem Votre D. »

L'accomplissement de certaines Mitsvot de la Torah dépend de l'intention alors qu'il en existe d'autres dont l'homme s'acquitte même s'il n'en n'a pas eu formelle (cf. Choul'han l'intention Aroukh Ora'h "Haïm 60). Néanmoins, en ce qui concerne la Mitsva de la Soucca, le Ba'h (au début du chapitre 625) précise que toute le monde s'entend pour dire que l'intention est nécessaire du fait de l'insistance même de la Torah: « afin que vos générations sachent ». De ce fait, il nous incombe de réfléchir et de comprendre la raison pour laquelle la Torah nous prescrit de sortir d'une habitation fixe pour résider dans une habitation précaire.

En réalité, l'homme doit prendre conscience à travers cela qu'Hachem conduit le monde entier, que Sa volonté était que les Bné Israël soient asservis par l'Egypte et que Sa Volonté était qu'ils en soient libérés. Dès lors, il comprendra également qu'Hachem conduit sa propre

existence car tout est dans Ses mains pour son plus grand bien.

Le 'Hidouché Harim rapporte à ce sujet une parabole connue au nom de Rabbi Sim'ha Bounim de Pachis'ha. Un homme très riche avait acquis pour une forte cheval magnifique somme un vigoureux qui n'avait pas son pareil. Afin de le préserver des voleurs, il construire une barrière haute et solide autour de son enclos. Néanmoins, comme il craignait encore que des voleurs trouvent une faille à cette protection, il posta un garde en lui recommandant expressément de ne pas fermer l'œil de la nuit et de surveiller le cheval avec la plus grande vigilance. A cette fin, il lui ordonna d'occuper son esprit à réflexions profondes afin de ne s'endormir. L'homme accepta. Cependant, ces précautions, malgré toutes propriétaire rongé par l'inquiétude ne parvint pas à trouver le sommeil et finit par sortir pour vérifier si tout se passait bien. Il trouva alors le garde à son poste et lui demanda l'objet de ses réflexions. Celui-ci répondit qu'il se questionnait sur la destination du ciment lorsqu'on perçait un trou dans le mur. Le propriétaire fut satisfait de sa réponse et convaincu que grâce à de telles réflexions, son garde resterait éveillé. Néanmoins, une heure après, il se leva à nouveau pour vérifier si tout était en ordre et s'enquit une fois

de plus des méditations de son employé. Ce dernier était à présent en train de réfléchir à l'endroit où avait disparu le reste du Beigelé (sorte de gâteau en forme d'anneau, n.d.t) laissant un trou au milieu. Lorsqu'une heure plus tard, le propriétaire revint pour la troisième fois, il trouva le garde en pleine interrogation : comment était-il possible qu'un homme investisse autant d'argent dans un cheval, qu'il construise une telle "forteresse" pour le protéger, qu'il y poste même un garde et par-dessus tout qu'il vienne en personne à maintes reprises pour vérifier la situation, et que le cheval ait malgré tout... disparu, dérobé par des voleurs sans scrupules?

La morale de cette histoire est qu'il arrive parfois qu'un homme soit occupé à réfléchir à toutes sortes de problèmes qui l'empêchent même de dormir et qu'il demeure néanmoins encore loin de penser à l'essentiel : à son devenir spirituel.

C'est précisément le travail de la période de Souccot : enraciner en nous la Emouna. On peut parfois être assis dans la Soucca, secouer même le Loulav avec dévotion et néanmoins, ne pas accomplir encore la Volonté Divine et l'essentiel de la Mitsva notre esprit étant occupé à toutes sortes de futilités.

#### La sainteté des jours entre Yom Kippour et Souccot

La Chlah écrit au sujet des jours qui séparent Souccot de Yom Kippour les mots suivants : « De même que dans sa grande miséricorde, Hachem nous a donné Yom Kippour afin d'expier nos fautes, il en est de même de ces quatre jours qui représentent une continuation de Yom Kippour afin d'effacer les fautes de l'année écoulée. Et c'est seulement à partir du premier jour de Souccot que commence un nouveau compte des fautes grâce au fait que les Bné Israël sont purs s'adonnent de tout cœur l'accomplissement du service sacré (la construction de la Soucca et la recherche des quatre espèces du Loulay, n.d.t). C'est pourquoi ces jours ont une certaine force d'expiation à l'instar de Yom Kippour. Toute personne sensée veillera donc à investir ses efforts et ses moyens afin d'embellir la Mitsva de la Soucca et du Loulav en y joignant un réveil spirituel et en se rapprochant d'Hachem qui, en retour, le prendra en pitié. Israël se réjouira de son Créateur ».

On raconte que le Ray Its'hak Halévi de Berditchov rencontra une année le Satan entre Roch Hachana et Yom Kippour. Ce dernier ayant l'air triste, Rabbi Its'hak lui en demanda la raison. « Je vois, dit-il, un bateau qui navigue d'un pays à l'autre transportant une cargaison d'Etroguim (cédrats, n.d.t) sur lesquels les juifs s'apprêtent à prononcer des bénédictions pendant la fête de Souccot. Or, la Guémara affirme (Soucca 38a) qu'agiter "Arbaat Haminim" (les espèces : la branche de palmier, le saule, le myrte et le cédrat pour accomplir la Mitsva), c'est comme tirer une flèche dans les yeux du Satan. »

Quelques jours après, le Rav rencontra à nouveau le Satan mais cette fois, il était de bonne humeur. Il lui raconta comment

il avait œuvré afin d'obtenir le droit de couler le bateau, ce qui lui avait été accordé. « Ainsi, se vanta-t-il, les juifs ne pourront pas accomplir la Mitsva du Loulav. »

Pendant 'Hol Hamoèd de Souccot, Rabbi Its'hak croisa une troisième fois le Satan qui avait à nouveau l'air contrarié. Il s'étonna, sachant que ses desseins avaient été réalisés. Qu'avait-il à présent à se plaindre?

« Certes, expliqua-t-il, j'ai réalisé mes plans et la majeure partie des Etroguim ne sont pas parvenus à destination. Néanmoins, plusieurs vendeurs se sont arrangés pour faire parvenir en quelques-uns d'un endroit à l'autre. Les iuifs sont une nation remplie d'empressement et ils ont dépensé des sommes considérables pour pouvoir les acquérir. Leur attachement à cette Mitsva et leur désir ardent de l'accomplir leur attribuent mérite encore un important que la Mitsva elle-même. Je regrette à présent d'avoir provoqué le naufrage de ce bateau, j'aurais préféré que de beaux Etroguim parviennent en grande quantité. Dès lors, leur désir en aurait été amoindri. »

Dans une communauté juive lointaine et reculée, il y eut une pénurie d'Etroguim une année à l'approche de Souccot. Un jour, un vendeur arriva, porteur d'un Etrog qu'il accepta de vendre pour une somme considérable. Les responsables de la communauté se réunirent et décidèrent d'envoyer des émissaires pour frapper aux portes et solliciter de tous les juifs un effort financier particulier afin

d'acquérir en commun le fruit tant convoité. Les gens leur firent bon accueil et ouvrirent leurs bourses au-delà de leurs possibilités. Parmi eux, se trouvait cependant un homme avare de nature. « Quoi qu'il en soit, pensa-t-il, il était inutile de contribuer à cette collecte. Si finalement, la communauté ne parvenait pas à acquérir l'Etrog, il s'agissait d'un cas de force majeur, et il était exempt. Si au contraire, elle réunissait la somme nécessaire, il pourrait profiter de Mitsva sans débourser un sou. » Ainsi fut et lorsque les émissaires présentèrent, il leur refusa contribution. Malgré leur insistance, il ne consentit pas le moins du monde à délier les cordons de sa bourse, fût-ce pour une Mitsva aussi importante. Après maints les responsables réussirent finalement à acheter l'Etrog à la joie de tous. Le premier jour de fête, le chef de la communauté apporta avec émotion les "Arbaat Haminim". La préséance fut donnée au Rav de la ville qui prononça la bénédiction avec une grande ferveur. Puis, tous défilèrent devant lui et chacun à son tour prononça également la même bénédiction avec une joie intense. Parmi eux se tenait l'avare qui désirait lui aussi s'acquitter de son devoir. Cependant, lorsque le chef de la communauté l'aperçut, il lui annonça qu'il ne le laisserait pas accomplir cette Mitsva. Tous verraient alors qu'on ne peut pas impunément se dissocier communauté et venir ensuite réclamer le fruit des efforts d'autrui. L'avare insista, mais en vain. Il promit même de faire un don important à la caisse

communauté dès la fin de la fête. Mais toutes ses suppliques ne servirent à rien l'intransigeance interlocuteur. Inutile de préciser quelle fut la peine de cet homme, mais on ne pouvait revenir sur ce qui avait été fait. Son désir d'accomplir cette Mitsva étant encore brûlant, il guetta la sortie des fidèles après l'office. Lorsqu'il aperçut le chef de la communauté, il prononça la bénédiction d'usage et souleva ce dernier alors qu'il tenait les Arbaat Haminim en main. Tout joyeux d'avoir accompli la Mitsva, il ne prêta même pas attention aux éclats de rire que provoqua son geste.

Les années passèrent et cet homme décéda. Lorsqu'il comparut devant le Tribunal Céleste, on examina ses actes et il s'avéra que la balance penchait du côté des fautes. Il fut sur le point d'être jeté au Guéhinam lorsque soudain apparut un ange de la défense qui vint demander si l'on avait pris en compte la Mitsva du Loulav qu'il avait accomplie l'année en question. Les juges répondirent par l'affirmative, mais l'ange demanda alors si l'on avait également pris en compte dans la balance le poids du chef de la communauté. Les juges s'étonnèrent : que venait faire ici le poids du chef de la communauté La Mitsva qu'à consistait-elle pas remuer le Loulav ? Mais l'ange rétorqua que néanmoins, le fait d'avoir soulevé le chef de la communauté n'était dû qu'à son désir ardent d'accomplir la Mitsva. Il fallait donc en tenir compte. argument fut retenu et finalement, l'homme fut acquitté grâce à cela.

Réfléchissons à cette histoire : si cet homme n'avait pas autant désiré accomplir cette Mitsva, il se serait donné bonne conscience en arguant qu'il s'agissait d'un cas de force majeur (puisqu'on lui refusait le Loulav). Et bien que du point de vue de la stricte justice il aurait eu raison, néanmoins cela aurait entraîné sa perte. Seul le désir réfréné d'accomplir la Mitsva provoqua son geste et le sauva du Guéhinam.

# Hochaana Rabba : le jour où sont délivrées les missives

Le Maté Moché (957) rapporte l'enseignement de nos Sages : « Le Saint Béni Soit-Il dit à Avraham : Je suis Seul et tu es seul. Je donnerai à ta prospérité un jour unique pour effacer leurs fautes, c'est Hochaana Rabba. » Hachem promit ainsi à Avraham que s'ils n'obtenaient pas le pardon à Roch Hachana, il leur serait donné à Yom Kippour, et s'ils ne l'obtenaient pas à Yom Kippour, ils l'obtenaient pas à Hochaana Rabba.

Le Chlah (au début de la Guémara Roch Hachana) au nom des 'anciens Sages' ramène l'allusion suivante dans le verset de Amos (3, 4) ארי'ה שאג מי לא יראה, « Qui ne craindrait pas le Lion lorsqu'il rugit » : le mot אריה, le lion, est l'acrostiche des mots אלול, ראש כיפור, הושענה יום ,השנה, Eloul. Roch Kippour, Hochaana Hachana, Yom Rabba. Cela nous enseigne que même en ce jour de Hochaana Rabba, le "Lion" rugit, et qui ne serait pas saisi de la crainte du jugement.

Le Yéarot Devach (1ère partie, Drouch 6), quant à lui, écrit : « Les "moyens"

(par opposition aux justes parfaits ou aux mécréants complets, n.d.t) ne sont pas inscrits du tout à Roch Hachana, ils le sont à Yom Kippour et sont scellés dix jours après, soit le 20 Tichri, qui est la nuit de Hochaana Rabba. » Il conclut en précisant que c'est la raison pour laquelle ce jour n'est pas mentionné dans la Torah, car celle-ci dans l'ensemble s'adresse aux justes qui sont scellés déjà à Yom Kippour.

Ceci est confirmé par les paroles du Séder Yom : « Ce jour, où tous les livres sont scellés et les décrets délivrés à ceux qui doivent les exécuter, étant extrêmement redoutable, il est donc nécessaire d'y multiplier les actes de charité, les prières et supplications, afin de susciter la Miséricorde Divine pour que nous soyons scellés dans le Livre des justes. »

Le Zohar (1ère partie, 120a) enseigne : « A Roch Hachana, les missives (les décrets du jugement) sont écrites et se trouvent dans les "Réserves Royales". Si l'homme a le mérite de se repentir entièrement, elles sont déchirées. Ensuite, le Saint Béni Soit-Il prépare Yom Kippour comme jour de repentir. S'il se repent, c'est bien, sinon le Roi ordonne de sceller les missives. S'il mérite de se repentir, mais néanmoins pas complètement, elles sont en suspens jusqu'à la clôture qui a lieu le dernier jour de Souccot (Hochaana Rabba). S'il se repent, les missives sont déchirées. Sinon (...), on les sort des Réserves Royales et on les délivre à ceux qui sont charger de les exécuter. Elles ne reviennent alors plus sans que les décrets qui y sont inscrits s'accomplissent. »

Rabbi Chlomo Zalman Auerbakh explique que la raison pour laquelle l'importance de ce jour n'est mentionnée dans la Torah dévoilée (mais seulement dans la Kabala) est que jadis, la connaissance qu'il s'agit d'un jour de clôture du jugement aurait porté atteinte à l'obligation de se réjouir pendant la fête. C'est pourquoi nos Sages dissimulèrent cet aspect des choses. Néanmoins, aujourd'hui οù les générations sont plus faibles et moins réceptives à la crainte du jugement qu'autrefois, ils nous l'ont révélée afin que nous puissions utiliser ce jour le mieux possible, en sachant que tous les décrets y sont définitivement scellés.

Une fois, la nuit de Hochaana Rabba, le Rav Avraham Elimelekh de Karlin entra dans le Beth Hamidrach et y vit deux Avrékhim en train de s'entretenir de sujets profanes. Il s'approcha d'eux et leur dit : « Vous êtes certainement en train de parler de choses très urgentes qui ne peuvent en aucun cas être retardées. Malgré tout, il aurait été préférable que vous discutiez pendant la prière de Kol Nidré plutôt que cette nuit. »

## La branche de Saule : la force de la prière à Hochana Rabba

Le Zohar (3ème partie, 32a) rapporte que les feuilles de saule évoquent la forme des lèvres pour nous enseigner qu'en ce jour, tout dépend des paroles de l'homme. A Hochaana Rabba, avant la clôture finale du décret, il est encore dans les mains de chacun de sauver son âme et celle de ses proches.

On enseigne que la nuit de Hochaana Rabba chacun peut distinguer dans son ombre projetée par la lune ce qui a été décrété à son sujet à Roch Hachana et à Yom Kippour. Le Séfer 'Hassidim rapporte qu'une fois, quelqu'un ne vit pas l'ombre de sa tête. Ses amis et lui-même s'imposèrent de nombreux jeûnes et il fit de nombreux dons aux pauvres. Il vécut après cela encore de nombreuses années, comme il est écrit (Proverbes 11, 4) : « La charité sauve de la mort. »

Le Rokéa'h 22. (Souccot 1) fait remarquer que l'importance de ce jour est telle que le Beth Din (du temps où fixait le début du mois l'observation de la lune, n.d.t) veillait à allonger ou écourter le mois de l'année (d'un jour, n.d.t) suivant les besoins afin que Hochaana Rabba ne tombe pas pendant Chabbath. Et pour quelle raison ? Du fait que les Bné Israël pleuraient et suppliaient en ce jour afin l'année soit pluvieuse, ce qui est impossible le Chabbath.

Si l'on réfléchit, cela signifie que l'on repoussait certaines années toutes les fêtes du mois de Tichri y compris Roch Hachana et Yom Kippour à cause de Hochana Rabba.

Le bon sens veut que le moins important soit repoussé devant le plus important. Plus encore, il arrive qu'en déplaçant ainsi les fêtes, Roch Hachana tombe un Chabbat ce qui entraîne l'annulation de la Mitsva du Chofar. Tout cela dans un seul but, que Hochaana Rabba ne tombe pas Chabbat, ce qui prouve à quel point les prières en ce jour sont importantes. On ne ménagera donc pas ses efforts dans ce domaine sachant que toute notre existence dépend de ce jour.

A plusieurs reprises lors des prières de Hochaana Rabba nous disons "Hocha Na Véhochiana Avinou Atta", "De grâce sauve nous et délivre nous car Tu es notre Père". L'histoire qui suit illustre la raison de cette expression.

Rabbi Ichaïa Bardaki fut un des fondateurs du foyer juif de Jérusalem. Lorsqu'il navigua sur le bateau qui devait le conduire en Eretz Israël celui-ci fit naufrage en pleine mer à proximité des côtes de la Terre Sainte. Les passagers sautèrent à l'eau, Rabbi Ichaïa prit avec lui ses deux enfants et se mit à nager. Au cours de cette fuite éperdue, il sentit progressivement que ses forces l'abandonnaient et il comprit qu'en portant ainsi ses deux enfants ils allaient tous se noyer. Dans ces terribles instants, il réfléchit à ce que la Loi lui imposait de faire et lequel des deux il devait abandonner pour sauver la vie des autres. Après réflexion, il annonça à un de ses enfants le cœur brisé: "la loi exige que pour sauver deux âmes je te laisse à ton sort". En entendant ces mots, ce dernier laissa échapper un cri: "Papa, papa, je m'appuyer, que toi sur qui m'abandonnerais-tu aux abîmes de la mer ? Prends pitié de moi sans calculer si je dois être sauvé par la stricte justice. Ces paroles secouèrent tellement le père, qu'il supplia Hachem de les sauver et Il ressentit au même instant qu'on lui insufflait de nouvelles forces. Il continua à nager avec ses deux enfants en direction de la côte. Ils attinrent ainsi la terre ferme tous sains et saufs.

Il en est de même pour nous lorsqu'en ce jour de Hochaana Rabba nous crions: "délivres nous car Tu es notre Père", sur qui pouvons-nous compter si ce n'est sur Toi? Une telle supplique ne peut que provoquer notre salut sans autre justification.

### «Réjouissez-vous et exultez dans la joie de la Torah» : le pouvoir extraordinaire de la joie dans la Torah

Heureux celui qui se réjouit dans la joie de la Torah, sa récompense est immense ! Voici ce qu'écrit le Yessod Véchorèch Haavoda (Chap. 16) :"Celui qui veille à se réjouir à Sim'hat Torah peut être assuré que la Torah ne quittera jamais sa descendance". Telle était en effet l'habitude des grands de la génération: ils déployaient toutes leurs forces à danser

en l'honneur de la Torah. C'est ainsi que 'Haïm Vital écrit dans le Chaar Hakavanot (Drouch 'Hag Ha Souccot p. 104): "j'ai vu mon Maître (en parlant du Ari Zal) qui veillait particulièrement à une chose : tourner autour du Séfer Torah en dansant et en chantant de toutes ses forces le soir à l'issue de Yom Tov après l'office de Arvit. On raconte également que le Ari Zal allait alors d'une synagogue à l'autre afin de danser avec la Torah pendant de longues heures.

Dans les prières qu'a institué le 'Hida il est mentionné que les Hakafot (les danses autour du Séfer Torah n.d.t) ont la force de faire tomber tous les murs qui nous séparent de notre Père Céleste.

Le Maari de Belze déclara un jour au nom de son père le Maharach : "Ce que les danses (de Sim'hat Torah) provoquent je l'ignore, cependant je peux vous dire une chose: toutes les prières qui n'ont pas pu monter au Ciel pendant le courant de l'année s'élèvent en ce jour grâce aux danses ".